

# Routes de France

N°88 • Janvier 2014

LE MAGAZINE DE L'UNION DES SYNDICATS DE L'INDUSTRIE ROUTIERE FRANCAISE



## Dossier Santé sécurité 3 ANS DE TRAVAIL PARTENARIAL QUI ONT PORTÉ LEURS FRUITS

■ EN DIRECT DE LA MANIFESTATION SOCIALE DU 3 DÉCEMBRE 2013  
LA PROFESSION ET SES PARTENAIRES À L'HEURE DU BILAN

# Sommaire

## En direct de la manifestation sociale

3

- 3 décembre 2013 : la Profession et ses partenaires à l'heure du bilan

## Dossier

8

### Santé sécurité : 3 ans de travail partenarial qui ont porté leurs fruits

- Des outils pratiques à la disposition des entreprises
- Avis de l'ANSES
- Dépliant sur le bitume
- Un nouveau Concours Prévention pour l'USIRF en 2014
- Convention nationale de partenariat pour l'amélioration de la Santé au travail de la FNTP

## Activité

12



# Edito

Ces trois dernières années ont été l'occasion d'une **intense coopération** de l'USIRF et de la FNTP avec la Direction générale du Travail, la Direction des Risques Professionnels de la CNAM-TS, l'INRS, l'OPPBTP et la Médecine du Travail.

La mise à disposition de documents de prévention validés par l'ensemble des partenaires est une étape importante : ces documents, présentés dans les pages qui suivent, deviennent de fait la **référence commune** pour tous ceux qui sont susceptibles d'intervenir sur des chantiers de nos spécialités. Ils évolueront en tant que de besoin, au fur et à mesure de l'évolution des connaissances.

Mais la prévention, c'est aussi la prévention routière : la dégradation de l'état des réseaux routiers n'est pas sans conséquence sur l'accidentologie. Les efforts doivent donc être renouvelés en matière de **sécurité routière**, qu'il s'agisse de nos collaborateurs, des riverains de nos chantiers, ou plus généralement de l'ensemble des usagers. Le comportement n'est pas tout : la qualité des infrastructures ou de leurs dispositifs de signalisation joue un rôle déterminant dans les causes des accidents. **Négliger leur entretien est de la plus grande irresponsabilité**, d'autant que les réseaux routiers sont le point d'appui de tous les autres : adduction d'eau, assainissement, énergie, télécommunications.

Qui d'autres que l'USIRF ou la FNTP pour le dire ? **D'où l'importance de notre communication, et de la mesure de son efficacité.** L'explosion des médias numériques et des réseaux sociaux oblige à adapter nos supports traditionnels à ces nouvelles formes d'information. L'USIRF y travaillera activement dans les mois qui viennent.

Mais notre cadre principal de communication reste la **Convention d'Engagement Volontaire** que nous avons signée en mars 2009, qui offre à chaque SPRIR la possibilité de nourrir dans chaque département une dynamique reconnaissant à nos activités le rôle irremplaçable qu'elles jouent dans la compétitivité économique des territoires. Au-delà de leur nombre, la qualité de nos chantiers, la compréhension et l'acceptabilité qu'en ont les citoyens sont les meilleurs garants de cette reconnaissance.

**2014 est une bonne année pour nous mobiliser et communiquer activement auprès d'équipes municipales qui auront été renouvelées.** Je souhaite également que ce soit, personnellement et professionnellement, une très bonne année, pour chacun d'entre vous et pour tous ceux qui vous sont proches.

**Jean-Louis Marchand**  
Président de l'USIRF



## MANIFESTATION SOCIALE DE L'USIRF

### 3 décembre 2013 : la Profession et ses partenaires à l'heure du bilan

Initiée en octobre 2010, la démarche collaborative pilotée par l'USIRF sur la prévention des risques dans les travaux routiers se poursuivra désormais dans le cadre de la convention nationale de partenariat pour l'amélioration de la Santé au travail de la FNTP. La manifestation sociale de l'USIRF du 3 décembre 2013 a donc été l'occasion de présenter le résultat concret des travaux engagés de manière partenariale et les pistes de progrès, puis d'échanger sur les recommandations de l'ANSES.



#### ■ Bruno CAVAGNÉ,

Président de la FNTP

« Investir sans relâche dans la prévention »

Soulignant l'attachement de la Profession aux questions de santé et de protection des salariés, Bruno CAVAGNÉ, Président de la FNTP, rappelle que « pour atteindre nos objectifs en matière de santé, nous devons investir sans relâche dans les actions de prévention ». Il souligne à ce titre que **seules les actions des entreprises** permettront de maintenir la baisse constante, depuis 10 ans, des taux de fréquence des accidents du travail.

Il tient à remercier l'USIRF pour les travaux menés depuis longtemps sur ces sujets et qui **ont nourri la convention nationale de partenariat pour l'amélioration de la Santé au travail de la FNTP** signée en 2012 : « un partenariat devenu la colonne vertébrale de notre politique santé et sécurité sur des sujets majeurs comme les risques chimiques, les TMS, les UV, etc. ».

Sur la **réforme de la pénibilité** dans le cadre des retraites, Bruno CAVAGNÉ exprime son inquiétude sur des dispositions « *totale*ment éloignées de la réalité des entreprises ». Evoquant le **contexte difficile** pour les entreprises de TP, une baisse de 20 % de l'activité en 6 ans et une perte de 1,4 milliard d'euros de chiffre d'affaires attendue pour 2014, il a lancé un appel au gouvernement pour plus de « *stabilité, de visibilité et d'une réglementation adaptée* ».

Enfin, il insiste sur la nécessité pour l'Etat de « *faire confiance aux entreprises et aux partenaires sociaux* » dans la mise en place de dispositions légales.



#### ■ Bénédicte LEGRAND-YUNG,

Directrice de la Sous-Direction des Conditions de Travail et de la Santé et de la Sécurité au Travail à la

Direction Générale du Travail (DGT) au Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

« Un objectif de meilleure synergie des interventions »

Bénédicte LEGRAND-YUNG fait part, au nom de la DGT, du **bilan positif** des travaux pilotés par l'USIRF, qui font « *écho aux préoccupations des pouvoirs publics* ». Parmi les points forts, les échanges réguliers avec les organisations syndicales, les supports créés et diffusés aux entreprises et plus globalement la **dimension partenariale** de la démarche. Elle souligne dans ce cadre « *le rôle essentiel qu'a joué la branche dans l'animation du dialogue* ».

Face à la multiplicité des interventions auprès des entreprises, Bénédicte LEGRAND-YUNG insiste sur un objectif commun : assurer une **coordination** entre les acteurs de la santé au travail pour atteindre « *une meilleure synergie des interventions* ». Mener des actions concertées s'avère nécessaire pour les donneurs d'ordre publics et les maîtres d'ouvrage. Cette « *cohérence renforcée* » doit aussi s'appliquer au sein même de l'Etat, entre les ministères du travail, de la santé, de l'environnement.

Sur la pénibilité, l'un des enjeux des pouvoirs publics est que la mise en œuvre du dispositif « *ne se développe pas dans une complexité extrême pour les entreprises et ne s'accompagne pas d'un recul des efforts de prévention* ». Bénédicte LEGRAND-YUNG, en ce sens, évoque la **concertation avec les entreprises** afin d'éviter « *des effets contre-productifs sur le terrain* ».

# En direct

## de la manifestation sociale

### Quel bilan après 3 années de travail collaboratif ?

#### Acronymes

- **ANSES** : Agence Française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
- **CARSAT** : Caisse régionale d'assurance maladie des travailleurs salariés
- **CNAM-TS** : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
- **DGT** : Direction générale du travail du ministère du Travail
- **FNTF** : Fédération Nationale des Travaux Publics
- **GNMST-BTP** : Groupement national multidisciplinaire de santé au travail du BTP
- **NIOSH** : National Institute for Occupational Safety and Health
- **INRS** : Institut national de recherche et de sécurité
- **OPPBTP** : Organisme professionnel de prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
- **USIRF** : Union des syndicats de l'industrie routière française

**Par un travail collaboratif renforcé, l'USIRF, la FNTF et leurs partenaires (DGT, CNAM-TS, INRS, OPPBTP, GNMST-BTP) ont développé, depuis 2010, une dynamique de co-construction visant l'amélioration de l'état des connaissances et des mesures de prévention.**

Hugues DECOUDUN, animateur du Comité Santé Sécurité de l'USIRF, détaille les étapes du travail partenarial : mise en commun des données de chacun, validation d'un protocole de mesure des risques, définition des moyens de prévention, puis communication sur les résultats.

Il attire l'attention sur le remarquable travail des partenaires, débouchant sur la diffusion d'un guide pour caractériser les matériaux de chaussée, d'un guide pour aider les entreprises à élaborer la FDS (fiche de données de sécurité) et de plusieurs fiches pour les situations de démontage de chaussées et de recyclage (voir dossier).

Cosmin PATRASCU, Chef de projets à l'INRS, et Xavier BARTHELEMY, Membre du Comité Matériel de l'USIRF, se félicitent des avancées concernant l'aspiration des fumées de bitume.

Les constructeurs européens commercialisent progressivement des machines sur le marché : « lors du Salon BAUMA 2013, tous les exposants disposaient d'une machine équipée d'un système d'aspiration » se félicite Xavier BARTHELEMY. Un protocole de mesure a été validé par le groupe de travail sur la base du protocole NIOSH.

Sur la méthode, Cosmin PATRASCU souligne le caractère « novateur » de l'approche ergonomique, via l'observation des salariés sur chantier, l'implication de l'opérateur dans la solution de prévention pour « créer ensemble des solutions acceptées par tous ».





Philippe BOURGES, Ingénieur-conseil au Département Prévention des Risques Professionnels à la CNAM-TS salue ainsi « *la maturité du partenariat* » et la « *convergence des objectifs* ». « *L'identification des risques professionnels est à peu près mûre, elle est partagée et on peut maintenant passer à l'étape suivante* ». D'autant plus que « *l'USIRF fonctionne bien en tant que relais auprès de ses adhérents* » et permet donc de passer des messages à des interlocuteurs plus mûrs dans la prévention des risques.

Associée aux travaux de l'USIRF depuis 2001, le Docteur Jean-Pierre BAUD, Médecin du Travail du GNMST-BTP « *pense notamment que sur la prévention du risque UV nous avons été écoutés et nous avons fait passer notre message. Les sujets de l'exposition cutanée aux fumées de bitume, les risques de l'exposition au soleil se retrouvent au cœur des réflexions* ».



De façon unanime, les intervenants de la table-ronde partagent le sentiment d'une démarche collaborative **qui a rempli ses objectifs** et se trouve désormais face à **un nouveau cap à franchir** : comment faire en sorte de concrétiser la prévention sur les chantiers ?

Les acteurs présents et les maîtres d'ouvrage reconnaissent la nécessité de s'adresser maintenant **aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage qui fixent les conditions des marchés**. Ils doivent être conscients de leur rôle, de sorte que la prévention et la santé des salariés puisse rester une priorité des entreprises, malgré les contraintes économiques actuelles.



# En direct

## de la manifestation sociale

### Avis de l'ANSES, comment concrétiser sur le terrain les recommandations ?

**Le rapport de l'ANSES sur l'évaluation des risques sanitaires liés à l'utilisation professionnelle des produits bitumineux et de leurs additifs a été publié le 11 septembre 2013. L'OPPBTB et les représentants de 4 organisations syndicales ont exprimé leur position sur les recommandations proposées.**

Paul DUPHIL, Directeur Général de l'OPPBTB, organisme membre du Comité de pilotage, insiste tout d'abord sur la **dynamique nouvelle** générée par l'Avis de l'ANSES qui rassemble l'état des connaissances sur le bitume dans « un document qui fait foi, qui rassemble l'adhésion de l'ensemble des acteurs » et incite à poursuivre les travaux menés en « portant l'information plus loin ».

Dans cette optique, Paul DUPHIL, encourage tous les acteurs présents à « *diffuser le plus largement ce qui existe, retransmettre et faire rebond aux ressources qui ont déjà été élaborées par les uns et par les autres* ». Il met en lumière l'importance de la formation « *sur laquelle nous travaillons avec l'USIRF depuis 2 ans* », formation destinée à l'encadrement et proposée depuis 2013.

Serge PLECHOT, pour la CGT Construction, organisation à l'origine de la saisine de l'institution, souligne la nécessité de mieux connaître la **composition des produits bitumineux**. Par ailleurs, il encourage les actions de prévention, notamment le port d'EPI (équipement de protection individuelle) adaptés.

Tous les intervenants **saluent la démarche partenariale globale** pilotée par l'USIRF, et expriment leur bilan positif sur les avancées réalisées.

Dans cet état d'esprit, Jean-Pierre RUIZ, pour la CFDT, ajoute que les CHSCT sont des acteurs à mobiliser davantage de même que les instances représentatives du personnel.

La question de **l'évolution du matériel**, visant par exemple à équiper les finisseurs de système d'aspiration de fumées, a été abordée par les différents intervenants. L'achat de ce nouveau matériel par les petites entreprises est un sujet d'inquiétude soulevé par Jean-Marie BRANSTETT de FO Construction.



Enfin, François FLICHER, Représentant de la CFE-CGC BTP, est revenu sur le **besoin de communication** désormais essentiel vis-à-vis du salarié sur le terrain, jusque-là encore insuffisamment sensibilisé. Au-delà de la préconisation, **provoquer l'adhésion est une garantie** d'efficacité.





## Conclusion de la manifestation sociale



■ **Jean-Louis MARCHAND,**  
Président de l'USIRF  
« *Créer la confiance entre les organisations* »

Revenant sur le travail accompli, Jean-Louis MARCHAND souligne une dynamique **basée sur des relations de confiance** entre les partenaires chargés de la prévention et la santé au travail. Reste désormais à consolider la confiance entre les organisations professionnelles et syndicales : « *cette confiance est en marche [...] il faut du temps et cette après-midi y contribue* ».

Évoquant le **travail important des entreprises** dans la mise à disposition de leurs informations, Jean-Louis MARCHAND salue les résultats : « *On est vraiment aujourd'hui au plus haut niveau de connaissances mondiales sur les problématiques sanitaires du bitume* ».

Vis-à-vis des **maîtres d'ouvrage**, il exprime sa confiance pour les convaincre, sur la base du consensus existant désormais entre tous les organismes du Comité de pilotage.

En conclusion, Jean-Louis MARCHAND s'adresse aux **SPRIR**, les appelant à diffuser les fruits de tout ce travail auprès des acteurs régionaux.



■ **Jean CERUTTI,**  
Président de la Commission Sociale de la FNTF  
« *Lutter pour défendre les progrès enregistrés* »

En conclusion, Jean CERUTTI, Président de la Commission Sociale de la FNTF, se réjouit de la grande qualité des **documents diffusés** à l'issue des 3 années de travail. Leur aspect très concret est essentiel pour aider les entreprises, et notamment les PME, à la rédaction du document unique.

Il rappelle l'importance d'atteindre les maîtres d'ouvrage dans les actions de prévention, ce qui n'est pas « *le moindre des enjeux* » car certains y sont peu sensibilisés. Sensibiliser l'encadrement des entreprises est aussi « *un point de passage indispensable pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces démarches concrètes* ». Ce travail est déjà entamé via la formation USIRF-OPPBTP. Une quarantaine de sessions auront lieu en 2014.

Désormais, les travaux vont se poursuivre au travers de la **convention FNTF** avec les mêmes partenaires et sous l'égide de Serge BODY. Pour leur efficacité, Jean CERUTTI met en lumière le rôle de la transparence dans les échanges et de la confiance qui naît progressivement avec les organisations syndicales. La FNTF s'est d'ailleurs engagée à établir, lors des Journées du dialogue social, un compte-rendu annuel des travaux auprès de ces dernières.

Jean CERUTTI revient sur un certain nombre de **sujets d'inquiétude** pour les entreprises et les salariés. Parmi eux, des contradictions sur **l'apprentissage** « encouragé » alors que les aides aux entreprises sont réduites : « *Le maintien de l'apprentissage dans nos métiers est un enjeu extrêmement fort* ». Il cite aussi la réforme de la pénibilité « *ingérable par sa complexité, porteuse de contentieux permanents* ». Son intervention se clôture par la motivation de la FNTF à lutter « *pour échanger positivement sur nos pratiques, défendre les progrès enregistrés et les faire prendre en compte dans la réalité de demain* ».

# Dossier

## SANTÉ SÉCURITÉ :

### 3 ans de travail partenarial qui ont porté leurs fruits

#### Des outils pratiques à la disposition des donneurs d'ordre, des entreprises et de leurs partenaires

L'année 2013 a été marquée par la publication de 2 guides et une collection de 4 fiches destinés à accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de mesures de prévention.

Ces documents ont été élaborés sous l'égide du Comité de Pilotage national « Travaux Routiers - Risques Professionnels » auquel ont participé des représentants de la CNAM - TS - la DGT - la FNTP - le GNMST BTP - l'INRS - l'OPPBTB et l'USIRF. Ils sont destinés à informer les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les entreprises, les médecins du travail, les inspecteurs du travail, les ingénieurs des CARSAT et de l'OPPBTB. Ces documents sont amenés à évoluer au fur et à mesure de l'évolution des connaissances et de la réglementation.

Ils sont disponibles sur le site de l'USIRF et de la DGT :  
<http://www.usirf.com/site/Publications/Telechargement>  
<http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Prevention-des-risques,1108.html>

#### Guide d'aide à la caractérisation des enrobés bitumineux

Il décrit les investigations à mener, préalables aux travaux de rabotage, de démolition, de recyclage et de réutilisation des enrobés. Elles sont nécessaires pour établir l'absence ou la présence d'amiante ou de HAP en teneur élevée. **Ce guide s'adresse donc en premier lieu aux maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre responsables de la caractérisation de la chaussée à entretenir.** L'objectif est de leur apporter les informations permettant de définir les **travaux à réaliser** et d'établir le **cahier des charges de la consultation**. Le guide comprend des recommandations de prévention, qui concernent aussi entre autres les entreprises chargées des travaux (amenées à évaluer les risques sur chantier).

#### Guide d'aide à la rédaction volontaire d'une fiche de données de sécurité des enrobés bitumineux

Il est destiné à **tout rédacteur d'une Fiche de Données de Sécurité d'un enrobé bitumineux (FDS)**, y compris ceux contenant

une partie d'agrégats d'enrobés. Les enrobés bitumineux sont des mélanges non classés dangereux et ne répondent pas aux critères définissant le caractère obligatoire des FDS au sens de REACH. Ce guide d'aide s'inscrit dans une démarche de FDS dite « volontaire ». Son contenu, qui prend en compte les dernières évolutions réglementaires connues au moment de sa publication (décembre 2013), porte à la fois sur des **conseils rédactionnels** et des commentaires pour la **bonne compréhension** de chaque rubrique de la FDS.

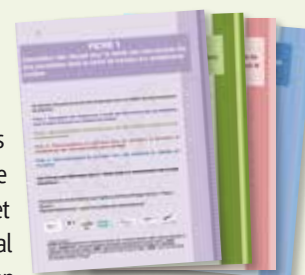
#### Collection de 4 fiches de prévention

Il s'agit de recommandations de prévention à mettre en œuvre lors des travaux sur les revêtements de chaussées. Chaque fiche traite d'un type spécifique d'intervention et distingue les mesures à prendre en général de celles à prendre de manière spécifique en présence d'amiante.

Les interventions sur les revêtements routiers peuvent entraîner la formation de poussières comportant des fractions très fines, peu visibles et qui peuvent atteindre les alvéoles pulmonaires. Ces poussières sont plus particulièrement dangereuses pour la santé lorsqu'elles contiennent des particules de silice cristalline ou des fibres d'amiante. La silice cristalline est présente dans une grande majorité des granulats servant à la fabrication des revêtements routiers. En revanche, l'amiante n'est présent que dans une faible proportion des revêtements en place. Les HAP peuvent provenir de la présence de goudron (résidu de distillation de la houille) dans le liant ou de dérivés houillers présents dans certains liants d'enduisage ou de couches d'accrochage. Leur présence à une teneur élevée limite leur réutilisation en recyclage.

• **Fiche « Description des risques pour la santé des intervenants liés aux poussières dans le cadre de travaux sur revêtements routiers » :** opérations de démolition de chaussées ou d'interventions ponctuelles sur les revêtements routiers. Les poussières contiennent généralement de la silice cristalline et éventuellement de l'amiante (à noter que les recommandations de cette fiche ne concernent pas les travaux en terrain amiantifère).

• **Fiche « Interventions ponctuelles sur les revêtements routiers » :** opérations de découpe d'enrobés au marteau ou à la scie, de détournement de regards ou d'engravures réalisées à l'aide de petites raboteuses (largeur rabotage <1m), de reprises de nids de poule, de carottages pour caractérisation/investigation, diagnostics de chaussées, etc.





• **Fiche « Rabotage de chaussées »** : opérations d'envergure réalisées à l'aide de raboteuses équipées de fraises d'au moins un mètre de largeur et pour lesquelles les interventions manuelles sont limitées.

• **Fiche « Démolition de chaussées par des techniques autres que le rabotage »** : opérations de démolition de revêtement routier, plus particulièrement les opérations (hors interventions ponctuelles) d'enlèvement des couches de chaussées au moyen d'engins d'extraction.

## Avis de l'ANSES, des recommandations qui sont en ligne avec ce que la Profession a recommandé

**Publié en septembre 2013, l'avis de l'ANSES sur l'«Évaluation des risques sanitaires liés à l'utilisation professionnelle des produits bitumineux et de leurs additifs » conforte les actions engagées par la Profession pour réduire l'exposition des travailleurs.**

L'ANSES avait été sollicitée en novembre 2008 par la Fédération nationale des salariés de la construction-Confédération générale du travail (FNSC-CGT) afin de synthétiser les études menées sur les produits utilisés pour la construction des routes et d'évaluer les risques sanitaires sur l'homme. Elle a décidé d'étendre cette demande à tous les secteurs d'activité liés au BTP ayant recours au bitume. Au final, les applications routières, l'asphalte coulé et l'étanchéité par feuilles bitumineuses étaient dans le champ de l'évaluation. L'ANSES a procédé à une mise en perspective des données sanitaires dans une démarche qualitative globale d'évaluation des risques sanitaires, avec un recensement et une analyse des données d'exposition en considérant les postes de travail.

Concernant le **potentiel cancérigène** des produits bitumineux et de leurs émissions, l'ANSES a repris à son compte l'intégralité des travaux du CIRC sur la monographie du bitume laquelle n'établit pas de lien avéré entre cancer et application du bitume dans ses applications routières. L'Agence n'a d'ailleurs pas donné de conclusion définitive sur le risque cancérigène cutané éventuel, en particulier sur la combinaison des effets HAP/UV. Dans son avis, il a été confirmé l'existence d'un risque sanitaire associé à une exposition aux liants bitumineux et à leurs émissions **sans pour autant être en mesure de le quantifier**.

Dans le cadre de ses recommandations, l'ANSES préconise la mise en place d'une stratégie préventive qui est en ligne avec ce que la Profession a déjà recommandé. Cela porte notamment sur la **réduction de l'exposition des travailleurs** en particulier par le captage des fumées émises et le port des équipements de protection individuelle. Une vigilance est demandée pour les opérations de rabotage et de recyclage.



### Dépliant sur le bitume : un outil « terrain »

Dans la droite lignée du rapport de l'ANSES sur les liens entre le bitume et la santé des salariés de l'industrie routière, **l'USIRF a publié en décembre 2013 une version actualisée de son dépliant « Le bitume, 5 vérités à connaître »**.

Créé par l'USIRF dès 2010, ce petit guide **pratique et pédagogique** est directement destiné aux salariés des chantiers de travaux routiers. Au format « poche », il délivre en 5 points toutes les informations utiles sur ce matériau, son utilisation et ses effets possibles sur la santé. Un outil de référence pour éviter les confusions !

Le dépliant est aussi **disponible en téléchargement** sur le site internet de l'USIRF : [www.usirf.com](http://www.usirf.com)

## Un nouveau Concours Prévention pour l'USIRF en 2014

**Le concours Prévention sécurité de l'USIRF évolue.** Il entend favoriser les remontées de bonnes pratiques des entreprises ou de leurs partenaires en termes d'engagement collectif, qu'il s'agisse des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, des coordonnateurs sécurité, des associations de riverains ou d'usagers, ou des acteurs plus traditionnels de la prévention que sont les CARSAT, les délégations régionales de l'OPPBTB, les médecins du travail, les CHSCT, les syndicats.

**Cet engagement collectif devra concerner les chantiers du quotidien comme les grands chantiers.** Le périmètre de ce nouveau concours Prévention porte autant sur la préparation du chantier, sa planification que sur son exécution, sur l'évaluation des risques, sur la formation, les actions de sensibilisation, le suivi des expositions, sur l'implication du management, le respect des consignes, les innovations, les analyses presque accidents, la relation avec les usagers ou les riverains, la prise en compte des recommandations de l'ANSES et de la Profession...

Outre les entreprises qui seront comme pour l'ancien concours admises à concourir, les donneurs d'ordre ou les partenaires des entreprises pourront concourir.

Les thématiques de la profession qui peuvent être mises en avant sont : Risques chimiques (silice, HAP, amiante), TMS, Bruit, Vibration, chantiers sous circulation, risque routier.

L'USIRF l'organisera à partir de cette année avec ses **trois syndicats associés** que sont l'Office des Asphaltes (OA), le Syndicat des Equipements de la Route (SER) et le Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Chaussées en Béton et d'Equipements Annexes (SPECBEA).

Le nouveau jury devra être représentatif de l'ensemble des acteurs.

**Ce concours débutera en juin 2014 pour un retour des dossiers en octobre et une remise des prix pour les lauréats lors de la manifestation sociale de l'USIRF décembre 2014.**

### Acronymes

- **ANSES** : Agence Française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
- **CARSAT** : Caisse régionale d'assurance maladie des travailleurs salariés
- **CMR** : substances chimiques cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction
- **CNAM-TS** : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
- **DGT** : Direction générale du travail du ministère du Travail
- **FNTF** : Fédération Nationale des Travaux Publics
- **GNMST-BTP** : Groupement national multidisciplinaire de santé au travail du BTP
- **HAP** : hydrocarbures aromatiques polycycliques
- **INRS** : Institut national de recherche et de sécurité
- **NIOSH** : National Institute for Occupational Safety and Health
- **OPPBT** : Organisme professionnel de prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
- **TMS** : Troubles musculo-squelettiques
- **USIRF** : Union des syndicats de l'industrie routière française

## Les dernières évolutions de CIMAROUT

### Les premières bases :

Pour documenter les travaux menés avec la DGT, la CNAM-TS, l'ANSES, l'INRS, le GNMST-BTP, l'OPPBT et la FNTF, l'USIRF a mis en place à partir d'octobre 2010 **une base de données accessible sur Internet** qui répond au besoin de rassembler et diffuser les connaissances actuelles en matière de santé et sécurité sur les matériaux de l'industrie routière.

Jusqu'à présent, CIMAROUT (Centre d'Information des MATériaux ROUTiers) présentait 2 « banques » d'informations :

- l'ensemble des études scientifiques, toxicologiques ou épidémiologiques publiées en France et à l'étranger concernant le bitume et les produits bitumineux,
- les études d'exposition effectuées sur les chantiers de mise en œuvre des matériaux bitumineux.

Ces études sont de plus complétées par une documentation concernant les éléments chimiques constitutifs des produits et les publications de l'ensemble des partenaires.

CIMAROUT n'est pas ouvert au grand public mais **réserve à l'ensemble de la communauté professionnelle** moyennant un code d'accès. En effet, pour accéder aux différentes fonctionnalités, il est nécessaire de posséder un compte utilisateur. Y ont accès en plus des entreprises, un représentant de chacun des partenaires de la table ronde « Prévention des risques professionnels dans les travaux routiers » : la Direction générale du travail, l'INRS, la CNAM-TS, le GNMST-BTP, l'OPPBT, ainsi que l'ANSES.

L'ensemble des menus et des commandes fonctionnant dans la base de données CIMAROUT est actuellement **en français**. Toutefois, une partie de ces informations existe **aussi en anglais**. Il est prévu dans un futur très proche de faire fonctionner CIMAROUT au choix, français ou anglais.

### Première évolution Le chapitre du matériel :

Ce nouveau chapitre est déjà en ligne. Il est destiné aux Directions Matériel des entreprises adhérentes de l'USIRF.

Il concerne actuellement les **finisseurs équipés de systèmes d'aspiration des fumées** dont l'efficacité a été mesurée, à l'aide du mode opératoire NIOSH qui est la seule méthode reconnue par l'ensemble des constructeurs, des utilisateurs et par l'INRS qui effectue également ces évaluations.



Un finisseur équipé d'un système d'aspiration des fumées (Photos EAPA)

Il contiendra un certain nombre de certificats établis pour différentes marques et modèles de finisseurs testés, certificats sur lesquels figure la valeur mesurée obtenue pour l'efficacité de l'aspiration. Cette évaluation s'effectue à partir des mesures comparatives entre marche et arrêt du système d'aspiration. Le mode opératoire et les essais effectués par l'INRS figurent également sur CIMAROUT.

## Seconde évolution – Les mesures d'exposition à l'amiante sur chantiers routiers :

Les travaux menés avec la DGT, la CNAM-TS, l'ANSES, l'INRS, la médecine du travail (GNMST-BTP), l'OPPBT, la FNTF, et l'USIRF sur le recyclage ont permis d'établir **un guide des investigations préalables** aux travaux de rabotage, démolition, recyclage et réutilisation d'enrobés bitumineux pour déterminer l'absence ou la présence d'amiante ou de HAP en teneur élevée.

Le guide et ses annexes indiquent pour l'amiante en quelle sous-section se situent les travaux et avec quelles précautions opératoires il faut agir.

Les mesures faites sur chantier pour qualifier les opérations de carottage, de rabotage ou de démolition n'ont pas été suffisantes pour permettre de garantir un niveau d'émissions par type de travaux.

**Un module « amiante » est actuellement en développement** au cœur de CIMAROUT. Comme pour l'exposition aux fumées de bitume, la mutualisation des mesures faites sur chantier permettra de présenter des résultats de mesures indiscutables et en nombre suffisant pour qualifier l'ensemble des travaux et le cas échéant, faire évoluer la réglementation.



The screenshot shows the CIMAROUT software interface. The title bar reads 'CIMAROUT Centre d'information des Matériaux ROUTiers'. The main window displays a table titled 'Général des activités "Asbestes"'. The table has columns for 'Item', 'Date', 'Initiative', 'Laboratoire', 'Exposant', 'Protocole', 'Sous-section', 'Type(s) d'activité', 'Poste(s) de travail', 'Matériau(s)', 'Méthode', 'Modèle', and 'Support'. The table contains four rows of data:

Item	Date	Initiative	Laboratoire	Exposant	Protocole	Sous-section	Type(s) d'activité	Poste(s) de travail	Matériau(s)	Méthode	Modèle	Support
Chantier 1	2000	Initiative 2	LABO 2	COLE	MOF	Sous-section 1	Enrobage bitumineux Carottage	Opérateur 1 et 2	Asbestes 100	YIP	Modèle	Supporter
Chantier 2	2004	Initiative 3	LABO 1	EUROF	MOF	Sous-section 3	Enrobage bitumineux Carottage	Opérateur 1 et 2	Asbestes 100	YIP	Modèle	Supporter
Chantier 3	2000	Initiative 2	LABO 2	MOF	MOF	Sous-section 3	Enrobage bitumineux Carottage	Opérateur 1 et 2	Asbestes 100	YIP	Modèle	Supporter
Chantier 4	2005	Initiative 1	LABO 3	MOF	MOF	Sous-section 4			Asbestes 100	YIP	Modèle	Supporter

Le module matériel

## Conclusions

Petit à petit, cet outil se construit pour **une meilleure connaissance de l'exposition des travailleurs** opérant à différents endroits sur les chantiers de construction avec différents types de matériaux. Une meilleure compréhension de l'exposition, poste par poste, en fonction des différents types de sites, des différents produits mis en œuvre, fera progresser la prévention sur les chantiers, en lien avec les autorités publiques.

Par la qualité et l'objectivité de son contenu, CIMAROUT deviendra ainsi **un outil de référence indispensable pour les professionnels de la prévention dans les entreprises routières**, mais aussi pour tous ceux qui les accompagnent pour faire progresser la prévention : médecins du travail, inspecteurs du travail, agents des CARSAT...

## FNTF : Convention nationale de partenariat pour l'amélioration de la Santé au travail

Le 29 mars 2012, la FNTF a signé une convention de partenariat sur la Santé au travail avec le ministère du travail, de l'emploi et de la santé (direction générale du travail), la Caisse Nationale de l'Assurance maladie des Travailleurs Salariés (direction des risques professionnels), l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT).

Afin de réduire la sinistralité dans les entreprises des Travaux Publics, **l'ensemble des partenaires se sont engagés sur 8 domaines prioritaires** de santé au travail (les risques chimiques, les TMS, les risques psychosociaux, les risques routiers, l'amélioration de la conception des machines, la formation à la santé sécurité, la promotion des bonnes pratiques des entreprises ainsi que la sensibilisation des maîtres d'ouvrage aux obligations de coordination). Ce partenariat, conclu pour une durée de 5 ans, représente une mobilisation inédite avec une forte capacité d'expertise. L'USIRF apporte son concours.

# Activité



## Une année décevante en 2013 et inquiétudes pour 2014

### Chiffres\*

à novembre 2013 (par rapport au même mois ou à la même période de l'année précédente)

#### CHIFFRE D'AFFAIRES DU MOIS

**- 10,5 %**

#### CHIFFRE D'AFFAIRES CUMULÉ DEPUIS JANVIER 2013

**- 1,8 %**

#### CARNET DE COMMANDES DU MOIS

**- 6,2 %**

#### EFFECTIFS DU MOIS

TOTAUX	<b>- 3,7 %</b>
OUVRIERS	<b>- 4,5 %</b>
ENCADREMENT	<b>- 2,2 %</b>
JEUNES EMBAUCHÉS	<b>80</b>

#### Une diminution attendue de l'activité en 2013 de -1 %

Traditionnellement, l'année qui précède les élections municipales est une bonne année pour les entreprises de l'industrie routière. Cela ne sera pas le cas pour 2013 même si ce qu'on appelle « l'effet municipales » aura permis de limiter la baisse du chiffre d'affaires (-1 % par rapport à 2012) des entreprises. **Compte tenu d'une stabilité du coût des matériaux par rapport à 2012, l'activité 2013 en volume devrait être contenue à -1 % par rapport à 2012.** Le chiffre d'affaires en novembre 2013 est inférieur de 10,5 % par rapport à celui réalisé en novembre 2012 mais avec un jour travaillé en moins. Le chiffre d'affaires cumulé à fin novembre 2013 est inférieur de -1,8 % par rapport au chiffre d'affaires cumulé à fin novembre 2012. Les chiffres de décembre 2013 pourraient être en hausse par rapport à décembre 2012 compte tenu d'un climat plus clément.

Les résultats de l'enquête trimestrielle « Enrobés » montrent qu'à fin septembre 2013, le retard de production du 1<sup>er</sup> semestre 2013 s'est réduit avec une diminution de la production cumulée à fin septembre 2013 de -1,3 % par rapport à la même période 2012. L'indice routier montre à fin septembre 2013, dernier chiffre publié, une diminution sur un an de -0,48 % et sur 12 mois glissants de +0,53 %. En prévision, cet indice routier pourrait en fin d'année 2013 être au même niveau que celui constaté en fin d'année 2012.

La Profession s'inquiète de l'impact sur le résultat des entreprises de l'intégration du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) dans le calcul de l'indice du coût du travail. Cette intégration impactera négativement les indices de révision. La FNTP a saisi les Ministres concernés. On ne peut pas d'un côté dire qu'on veut favoriser la compétitivité des entreprises et de l'autre, par des mesures techniques, aboutir à annuler les effets.

Le carnet de commandes dû à fin novembre 2013 est inférieur de 6,2 % par rapport à celui de la fin novembre 2012. Sur 12 mois glissants la baisse du carnet de commandes est de 3,1 %.

Les effectifs pour le mois de novembre 2013 baissent globalement de 3,7 % par rapport à novembre 2012. La baisse est plus significative pour les ouvriers puisqu'elle est de -4,5 %. La baisse des effectifs est continue depuis 4 ans avec une perte de l'ordre de 7 % dont la moitié sur 2013.

#### Beaucoup d'inquiétudes pour 2014 avec une prévision de baisse d'activité en volume de -6 %

L'année 2014, qui sera une année d'élections locales, va déboucher sur un renouvellement des équipes municipales, mouvement peu propice à un engagement de nouvelles dépenses. Cela s'inscrit par ailleurs dans une phase critique de diminution des dépenses publiques. Une estimation de l'impact de la réduction des dotations de l'Etat aux collectivités locales en 2014 sur les investissements en matière de Travaux Publics a été faite par la FNTP. Elle montre que le manque pourrait être de l'ordre de 350 millions d'euros. Cela s'ajoute au problème du gel de la mise en place de l'écotaxe qui a pour conséquence de réduire le budget de l'AFIFT. La suspension de l'écotaxe ampute son budget d'environ 500 millions d'euros en 2014 et 750 millions d'euros en année pleine. Son équilibre budgétaire n'est donc pas assuré. D'une manière générale l'ensemble des décisions prises au plan national provoqueraient à minima une chute d'activité de 1,4 milliard d'euros pour les Travaux Publics en 2014. L'Etat devrait baisser de manière plus importante ses crédits routiers en 2014. Les communes devraient aussi baisser de manière plus importante leurs crédits de voirie. L'activité du privé n'incite pas à l'optimisme. Pour 2014, seule une région prévoit une stabilité de l'activité ; dans toutes les autres régions, il est prévu une diminution de l'activité en particulier du fait de la diminution des commandes pour les communes et les intercommunalités mais aussi du privé.

#### La prévision de chiffres d'affaires 2014 pour la Profession se situe à -5 %. En tenant compte d'une prévision d'inflation 2014 de +1 %, la baisse d'activité en volume pour les travaux routiers serait de -6 %

Parmi les décisions en cours, la Profession suit avec attention ce qui va se passer pour les futurs contrats de plan. Au niveau régional, le volet transports des futurs Contrats de Plan Etat Région pourrait donner un peu de perspectives puisque l'Etat a demandé à réintégrer un volet routier (Plan de Modernisation des Itinéraires Routiers - PDMI). Toutefois, l'enveloppe globale pour l'Etat, tous modes de transport confondus, ne se monte qu'à 6,5 milliards d'euros pour l'ensemble de la période 2014/2020.

Le gouvernement doit par ailleurs transmettre à Bruxelles le plan de relance autoroutier négocié entre les sociétés d'autoroutes et l'Etat. Mais l'impact de ce plan portera, s'il est validé, sur les années 2015/2016/2017.

### STATISTIQUES AQP® AU 5 DÉCEMBRE 2013



CENTRALES	FIXES	MOBILES	
RÉPERTORIÉES	432	490	58
ADHÉRENTES	372	403	31
NON ADHÉRENTES	60	87	27
LABELLISÉES	368	390	22
ADHÉRENTES NON LABELLISÉES	4	13	9

\* Cette enquête porte sur un échantillon d'entreprises représentant 80 % du total de l'activité routière nationale (France métropolitaine).